L'Avalle de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 10 MAI 1891.

PETITES ANNONCES.

FLAUDHIRY & CO., Imprimeurs, No 22 rue de l'Union entre Carondelet et St-Charles, Nouvelle Orléans, Louisiane.

Etiquettes de Pharmacies, imprimées et coupées depuis 25c. le mille. 15 mars—1 an

JOLI choix d'articles religieux, spécialités pour les Communion, chez Mme Jacob, 17 Baronne. 5 avril—dim

MME JACOB, 17 Baronne, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 17nov—dim1F3

PERDUE—Une paire de lunettes montées d'or. Une récompense libérale sera donnée à la personne qui les remettra au bureau de l'ABEILLE. 10 mai—1f

DEMANDES.

ON demande—Une jeune fille de famille respectable pour dame de vente. Il faudrait qu'elle parle la française. S'adresser à Chas Schmidt Netlon Store, coin Royale et St-Louis. 10 mai—1f

ON demande—Un apprenti serrurier qui a déjà travaillé dans le métier. S'adresser A. Mangin, 73 Ste-Anne. 8 mai—7f

A VENDRE.

A VENDRE—Quatre machines Buckeye relativement neuves—15x18 cylindre. Velant (Fly wheel) 9 pieds x 1 pouces face. Aiguilles à disque et cut-offs automatiques. Pour détails, s'adresser au bureau du Louisiana Electric Light Company, 52 rue Union. 1er mai—

ANNONCES JUDICIAIRES

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

Mrs. Hannah Hill vs. Belden Nat Co., Limited.—Nos 11,991 et 11,992.

A LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis, pour le District de l'Est de la Louisiane—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés dans la nouille affaire, je vendrai au plus haut enchérisseur, le MARDI, 12me jour de mai 1891, à midi, sur les lieux, No 14 rue Magazine, en la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété ci après décrite, savoir:

Tout le fonds de marchandises contenu dans la bâtisse No 14 rue Magazine et 74 rue de la Commune en cette ville, ledit fonds constatant d'un vaste assortiment de marchandis à que possède général-lement une maison de hameçons d'obing et comp emant des chapeaux en fourrure cu line et en paille pour hommes, garçons et enfans, et des pailles et des march nières comme on en trouve dans le commerce des modes. Chapeaux garnis et non g rnis et garnitures, malles, valises, etc., etc., ensemble avec les boîtes d'emballage en caisses, etc., le tout conformément à un inventaire en mon bureau. Saisi dans la susdite affaire.

Conditions—Comptant.

Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle Orléans, le 30me jour d'avril 1891.

J. B. DONALLY,
Marshal des Etats-Unis, District de l'Est de la Louisiane.
30avril—30 mai 3 10 12

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 23me jour d'avril 1891, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et l'effet suivants, à savoir:

H. Leopold vs H. Frank—No 32,395.—Division C.

Cette affaire a été appelée pour être jugée aujourd'hui. Présents: R. E. Moise Esq pour la plaignante. Défendeur absent et non représenté. Et après avoir entendu les plaidoiries, les preuves et l'avocat, la Cour considérant la loi et les preuves comme étant en faveur de la plaignante et contre le défendeur, de la façon donnée ci-après et pour les raisons assignées de vive voix:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut entré ici contre le défendeur Elias Frank soit maintenant confirmé, il est de plus ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Bertha Leopold et contre le dit défendeur Elias Frank, son mari, décrétant une séparation de propriété entre eux et disant que toujours la communauté d'acquêts et gains existant entre eux.

Il est de plus ordonné adjugé et décrété que la demande de la plaignante en sous loyer autres rapports soit mise hors de cour et que le défendeur paye tous les frais du procès.

Jugement rendu le 23 avril 1891.

Jugement signé le 28 avril 1891.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nouvelle-Orléans, ce 30me jour d'avril en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt dix-neuf.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

1er mai—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William Louis Alfred Sorbé.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 32,060—Attendu que Mme Anna Wilhelmine Sophie demeurant à Cruse, veuve de dit William Louis Alfred Sorbé, ci-résidant de la ville de Bordeaux, république de France, tutrice légale de ses enfants mineurs Marie Suzanne Sorbé, Jean Louis Alfred Sorbé et Adolphe Gabrielle Edouard Sorbé, a demandé à cette cour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs. Avis est par la présent donné à qui cela concerne de donner les raisons dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, pour lesquelles la demande de la tutrice naturelle ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans, 5 mai 1891.

HUGUES J. LAVERGNE,
Député Greffier.

7 mai—7 13 20 27

Succession de Violet Ann Wilson, née Wright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,183.—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thos. C. Ellis, executeur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

9 mai—9 14 17

Succession de H. W. Allen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,603—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par W. C. Brown, executeur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

6 mai—6 10 15

Succession de Joseph St. Mobic.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 30,799—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans le dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John Ockers exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

6 mai—6 10 15

Succession de M. L. Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,864—Division E.—Attendu que Justus Hart a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de M. L. Brown, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

3 mai—3 8 12

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,984—Division C.—Adolphe Calder & autres leurs créanciers. — Ordre du Cour. — Que toutes procédure contre la raison sociale de John Calder & Co. et contre ses membres et propriété soient suspendues, et qu'un réunion des créanciers de la dite raison sociale soit convoquée et tenue d'après la loi et après notices et annonces légal. Le MARDI 12me jour de mai 1891, à 11 heure A. M., par devant Jos D. Taylor, notaire, en cette ville, en son bureau No 13 Rue Commune, pour procéder à l'application de la dite raison sociale de John Calder & Co pour un répit de un, deux et trois ans, de la date de la dite réunion soit ordonné.

Nouvelle-Orléans, Lne., 5 mai 1891.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme,

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

6 mai—en 9 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — No 32,797—Division A.—F. J. Zaerlinger vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens de présentation de F. J. Zaerlinger soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jos C. Wenck, esq., notaire, en son bureau, No 158 rue Commune, en cette ville, JEUDI, le 28me jour de mai 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur un contre la décharge du dit pétitionnaire et sur autres affaires qui peuvent lier dites et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaire contre la personne et les biens de dit pétitionnaire soient suspendues et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 avril 1891.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

25 avril—2f en 28 mai

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 28,975—Division D.—Ordre de Cour.—Edward Kenan vs ses créanciers.—Qu'une réunion des créanciers de Edward Kenan insolvable soit faite et tenue conformément à la loi devant Jules J. Barnett, Esq., notaire, en son bureau, No 61 rue du Camp, en cette ville, le MERCREDI, 6me jour de juin 1891, dans le but de délibérer sur la vente de la propriété remise dans cette affaire et de fixer les termes et conditions de la vente et sur toutes autres affaires qui pourraient survenir dans l'affaire.

Nouvelle-Orléans, 1er mai 1891.

(Signé) E. H. MIGNTOS, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

1er mai—9 1 en 5 juin.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 9 MAI—CLASSE No 209
Tirage de 4 heures P. M.

69 76 59 75 54 22 20 44 43 26 58 77 37 —

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.
En témoignage ci-apposons notre signature.
Ce 9 mai 1891—4 heures P. M.
J. A. J. ROUSSEAU.
W. P. PINCHARD.
DAN. A. WILSON.
Commissaires.
Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus en tout temps dans toutes nos bureaux.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Million distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et sa franchise a été reconnue comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et tous les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Renommée depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit:

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie de se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons la facsimile de nos signatures.

G. T. Beauregard
Jos. Early
COMMISSAIRES.

Nous nous engageons Banques et Banquiers payer tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
P. L. MARTIN, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

Grand Tirage Mensuel,
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 12 MAI 1891.

GROS LOT: $300,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000, soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	100,000
1 Lot de	50,000,	50,000
1 Lot de	25,000,	25,000
2 Lots de	10,000,	20,000
5 Lots de	5,000,	25,000
25 Lots de	1,000,	25,000
100 Lots de	500,	50,000
200 Lots de	300,	60,000
500 Lots de	200,	100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500, soit	$50,000
100 Lots de	$300, —	30,000
100 Lots de	$200, —	20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100, soit	$99,900
999 Lots de	$100, —	99,900
3,134 Lots se montant à		$1,054,600

PRIX DU BILLET:
Entier, $20; Demi, $10; Quart, $5; Dixième, $2; Vingtième, $1.

Prix pour les clubs, 55 fractions de billets de $1 pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS
AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.
ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS,
PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquel-les nous paierons tous les frais et nous payons d'avance les frais d'express sur les BILLETS et les LISTES DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adressez à
PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé une loi défendant à service de la malle de transporter ces loteries, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots, jusqu'à ce que les Tribunaux aient reconnu Non Etrpée comme Institution d'Etat. Les sociétés postales néanmoins continuent à livrer toutes lettres ORDINAIRES adressées à Paul Conrad, mais au lieu de nous les prévenir par lettres ENREGISTREES, nous nous servons.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de localités après chaque tirage en nombre voulu, par Express, aux frais des agents.

ATTENTION.—La charte actuelle de la Compagnie de la Loterie de l'Etat de la Louisiane qui fait partie de la Constitution de l'Etat et qui en vertu d'un arrêté de la Cour Suprême des Etats-Unis, est un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, demeurera en vigueur avant et contre tout, CINQ ANS DE PLUS, JUSQU'EN 1895.

La Législature de la Louisiane qui s'est ajournée le 15 juillet a voté à une majorité des deux tiers dans chaque Chambre pour soumettre au peuple, à une élection, et qui a mis la Loterie sous contrôle de 1895 à 1919. L'Impression générale est que LE PEUPLE SERA ENCORE PLUS ÉNERGIQUE A CETTE CONSTITUATION.

N. B.—Les billets pour le tirage du mois d'Avril, et les tirages suivants, porteront la signature de son nouveau président PAUL CONRAD.

Il y a nuit de différence entre un malheureux vendeur recevant d'énormes commissions, que les acheteurs doivent y faire attention, et ce qui arrive si vous achetez des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et que l'acheteur, s'en voulant la chance de lui amener.

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. — No 32,797—Division A.—F. J. Zaerlinger vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens de présentation de F. J. Zaerlinger soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jos C. Wenck, esq., notaire, en son bureau, No 158 rue Commune, en cette ville, JEUDI, le 28me jour de mai 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur un contre la décharge du dit pétitionnaire et sur autres affaires qui peuvent lier dites et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaire contre la personne et les biens de dit pétitionnaire soient suspendues et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 avril 1891.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

25 avril—2f en 28 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 32,984—Division C.—Adolphe Calder & autres leurs créanciers. — Ordre du Cour. — Que toutes procédure contre la raison sociale de John Calder & Co. et contre ses membres et propriété soient suspendues, et qu'une réunion des créanciers de la dite raison sociale soit convoquée et tenue d'après la loi et après notices et annonces légal. Le MARDI 12me jour de mai 1891, à 11 heure A. M., pardevant Jos D. Taylor, notaire, en cette ville, en son bureau No 13 Rue Commune, pour procéder à l'application de la dite raison sociale de John Calder & Co pour un répit de un, deux et trois ans, de la date de la dite réunion soit ordonné.

Nouvelle-Orléans, Lne., 5 mai 1891.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme,

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

6 mai—en 9 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — No 32,797—Division A.—F. J. Zaerlinger vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens de présentation de F. J. Zaerlinger soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jos C. Wenck, esq., notaire, en son bureau, No 158 rue Commune, en cette ville, JEUDI, le 28me jour de mai 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur un contre la décharge du dit pétitionnaire et sur autres affaires qui peuvent lier dites et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaire contre la personne et les biens de dit pétitionnaire soient suspendues et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 avril 1891.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

25 avril—2f en 28 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 23me jour d'avril 1891, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et l'effet suivants, à savoir:

H. Leopold vs H. Frank—No 32,395.—Division C.

Cette affaire a été appelée pour être jugée aujourd'hui. Présents: R. E. Moise Esq pour la plaignante. Défendeur absent et non représenté. Et après avoir entendu les plaidoiries, les preuves et l'avocat, la Cour considérant la loi et les preuves comme étant en faveur de la plaignante et contre le défendeur, de la façon donnée ci-après et pour les raisons assignées de vive voix:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut entré ici contre le défendeur Elias Frank soit maintenant confirmé, il est de plus ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Bertha Leopold et contre le dit défendeur Elias Frank, son mari, décrétant une séparation de propriété entre eux et disant que toujours la communauté d'acquêts et gains existant entre eux.

Il est de plus ordonné adjugé et décrété que la demande de la plaignante en sous loyer autres rapports soit mise hors de cour et que le défendeur paye tous les frais du procès.

Jugement rendu le 23 avril 1891.

Jugement signé le 28 avril 1891.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nouvelle-Orléans, ce 30me jour d'avril en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt dix-neuf.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

1er mai—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William Louis Alfred Sorbé.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. — Division D—No 32,060—Attendu que Mme Anna Wilhelmine Sophie demeurant à Cruse, veuve de dit William Louis Alfred Sorbé, ci-résidant de la ville de Bordeaux, république de France, tutrice légale de ses enfants mineurs Marie Suzanne Sorbé, Jean Louis Alfred Sorbé et Adolphe Gabrielle Edouard Sorbé, a demandé à cette cour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs. Avis est par la présent donné à qui cela concerne de donner les raisons dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis, pour lesquelles la demande de la tutrice naturelle ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans, 5 mai 1891.

HUGUES J. LAVERGNE,
Député Greffier.

7 mai—7 13 20 27

Succession de Violet Ann Wilson, née Wright.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 31,183.—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thos. C. Ellis, executeur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

9 mai—9 14 17

Succession de H. W. Allen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,603—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par W. C. Brown, executeur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

6 mai—6 10 15

Succession de H. L. Brown.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 32,864—Division E.—Attendu que Justus Hart a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de H. L. Brown, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux qui cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

E. A. LUMINAIS,
Greffier.

3 mai—3 8 12

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 32,984—Division C.—Adolphe Calder & autres leurs créanciers. — Ordre du Cour. — Que toutes procédure contre la raison sociale de John Calder & Co. et contre ses membres et propriété soient suspendues, et qu'une réunion des créanciers de la dite raison sociale soit convoquée et tenue d'après la loi et après notices et annonces légal. Le MARDI 12me jour de mai 1891, à 11 heure A. M., pardevant Jos D. Taylor, notaire, en cette ville, en son bureau No 13 Rue Commune, pour procéder à l'application de la dite raison sociale de John Calder & Co pour un répit de un, deux et trois ans, de la date de la dite réunion soit ordonné.

Nouvelle-Orléans, Lne., 5 mai 1891.

Signé: F. A. MONROE, Juge.

Pour copie conforme,

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

6 mai—en 9 juin

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans. — No 32,797—Division A.—F. J. Zaerlinger vs ses créanciers.—Ordre de Cour—Qu'une cession des biens de présentation de F. J. Zaerlinger soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jos C. Wenck, esq., notaire, en son bureau, No 158 rue Commune, en cette ville, JEUDI, le 28me jour de mai 1891, dans le but de prendre en considération et de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic et de voter sur un contre la décharge du dit pétitionnaire et sur autres affaires qui peuvent lier dites et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaire contre la personne et les biens de dit pétitionnaire soient suspendues et que B. C. Elliott, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.

Nouvelle-Orléans, 24 avril 1891.

(Signé) THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme:

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

25 avril—2f en 28 mai

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 23me jour d'avril 1891, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous, dans les termes et l'effet suivants, à savoir:

H. Leopold vs H. Frank—No 32,395.—Division C.

Cette affaire a été appelée pour être jugée aujourd'hui. Présents: R. E. Moise Esq pour la plaignante. Défendeur absent et non représenté. Et après avoir entendu les plaidoiries, les preuves et l'avocat, la Cour considérant la loi et les preuves comme étant en faveur de la plaignante et contre le défendeur, de la façon donnée ci-après et pour les raisons assignées de vive voix:

Il est ordonné, adjugé et décrété que le jugement par défaut entré ici contre le défendeur Elias Frank soit maintenant confirmé, il est de plus ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait jugement en faveur de la plaignante Bertha Leopold et contre le dit défendeur Elias Frank, son mari, décrétant une séparation de propriété entre eux et disant que toujours la communauté d'acquêts et gains existant entre eux.

Il est de plus ordonné adjugé et décrété que la demande de la plaignante en sous loyer autres rapports soit mise hors de cour et que le défendeur paye tous les frais du procès.

Jugement rendu le 23 avril 1891.

Jugement signé le 28 avril 1891.

(Signé) F. A. MONROE, Juge.

Etat de la Louisiane, Ville de la Nouvelle-Orléans, ce 30me jour d'avril en l'année de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt dix-neuf.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

1er mai—

VENTES A L'ENCAN.
PAR BAUMGARDEN & FRIEDICHS
ANNONCE JUDICIAIRE.
Vente positive pour opérer un partage.
PLACEMENTS D'ARGENT
—EN—
Maisons de résidence de choix, bien situées, et de sites convenables pour y bâtir,
Dans la section la plus favorisée de la partie inférieure du Sixième District.
No 865 rue Carondelet, coin Constantinople.
No 129 rue Peniston, coin Chestnut,
—ET—
No 124 rue Peniston, coin Collége.
Sites attrayants pour qu'on y bâtisse
—ET—
Terrains vagues de choix
Rues Carondelet, Gén. Taylor, Constantinople et Baronne.
Dans l'affaire de ALICE C. HALE, épouse, et als. vs. RUTH A. STURTEVANT, veuve et als.
No 31,203—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans
PAR BAUMGARDEN & FRIEDRICHS—Geo. G. Friedrichs, Encanteur—Bureau, 177 rue Commune.—SAMEDI, 16 mai 1891, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un et confirmément à un jugement et une pétition rendus le 9 avril 1891, et signés le 19 avril 1891 par l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, Division C, pour la paroisse d'Orléans, et dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, savoir:
1° Le charmante maison de résidence en bois à deux étages et à deux cuisines, située et située No 865 rue Carondelet, coin Constantinople, construite en retrait sur la rue avec grands balcons doubles sur l'avant, et ayant vue sur le Cimetière et au p emier les salons doubles bibliothèque, grande salle à manger, cuisine, office buanderie au rez-de-chaussée, quatre chambres à coucher, chambre à bain, chambres dans les dépendances au premier, grande mansarde au second, chambres fraîches en haut, un bâtiment détaché à deux étages dans le fond de la maison principale, contenant quatre chambres, hangars, citerne, etc. Le terrain est vaste, il mesure 60 pieds de face à la rue Carondelet sur 152 pieds de profondeur de face à la rue Constantinople, l'occupant la partie antérieure de la ville, et 120